

MOTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

SUR LA PARTIE DISCIPLINE DE L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LA CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE

Adoptée par l'Assemblée générale du 12 mars 2021

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale le 12 mars 2021,

CONNAISSANCE PRISE de l'avant-projet de loi pour la confiance dans l'institution judiciaire présenté à la profession concernant la discipline des avocats,

RAPPELLE que le Conseil national des barreaux a transmis au gouvernement en avril 2020 une proposition complète et détaillée d'adaptation et de réforme de la procédure disciplinaire applicable aux avocats, visant à la rendre plus fluide, plus lisible, plus transparente, notamment sur la place du plaignant.

RAPPELLE qu'il s'est prononcé en faveur de l'échevinage en première instance et en appel, à la condition que la présidence de la formation disciplinaire reste confiée à un avocat.

S'OPPOSE à la proposition de confier la présidence de cette formation à un magistrat, y compris dans un nombre restreint de cas, et demande l'introduction de dispositions relatives à l'élection du Président parmi et par les membres élus avocats.

DEMANDE, concernant l'échevinage en appel, que les deux avocats qui y siègeront, soient désignés par le président du Conseil de discipline parmi les membres en exercice pour siéger exclusivement dans cette formation d'appel.

DEMANDE à ce que le traitement des réclamations soit dissocié de la procédure disciplinaire.

S'OPPOSE à la création d'une nouvelle voie de saisine du Conseil de discipline par l'auteur de la réclamation, qui entraînera, dans les faits, la saisine systématique de l'instance disciplinaire.

CONSIDERE comme inappropriée la mise en place, auprès de chaque conseil de l'ordre, d'une commission de conciliation en matière déontologique et disciplinaire.

DONNE MANDAT au bureau du Conseil national des barreaux de porter ces positions dans le cadre des discussions sur le projet de loi pour la confiance dans l'institution judiciaire.

* *

Fait à Paris le 12 mars 2021